

Lettre d'intention -

Initiative relative à l'écosystème d'eau douce du lac Winnipeg

Cultiver la collaboration et les actions menées par les peuples Autochtones

L'Initiative relative à l'écosystème d'eau douce (IEE) du lac Winnipeg offre un soutien financier aux projets admissibles dirigés par des partenaires qui améliorent la qualité de l'eau et la santé écologique du lac Winnipeg et de son bassin.

Financement par le biais de ce volet soutiendra les efforts de ***Cultiver la collaboration et les actions menées par les peuples Autochtones***, qui facilitera les projets dans la région canadienne du bassin qui améliorent les possibilités et la capacité pour la gérance menée par les peuples autochtones en ce qui a trait aux problèmes de qualité de l'eau douce dans le bassin versant du lac Winnipeg. Les projets doivent être **dirigés par** des gouvernements, des organismes et/ou des communautés autochtones ou **être mises en œuvre en partenariat** étroit avec eux.

Ce nouveau volet comprend un processus d'application avec deux étapes. Dans la première étape, les candidats soumettront une lettre d'intention (LI), qui permet de proposer plus tôt des idées de projets et de confirmer que les activités proposées s'inscrivent dans des priorités communes, avant d'exiger une demande plus complète. Après l'étape de la lettre d'intention, les candidats dont les projets sont admissibles seront invités à remplir une demande complète pour un examen plus approfondi. Les candidatures seront évaluées dans le cadre d'une procédure concurrentielle fondée sur le mérite, y compris la qualité d'application, la correspondance avec les priorités du programme et l'intégralité.

Les lettres d'intention doivent être soumises par courriel avant la date de limite : 9 janvier, 2026, 14 : 00 HNC, à LakeWinnipegInfo-LacWinnipeginfo@cwa-aec.gc.ca.

Plus des renseignements sur le financement sont disponibles sur le [site web d'IEE du lac Winnipeg](#), et le Guide de demandeur pour ***Cultiver la collaboration et les actions menées par les peuples Autochtones***.

Attention : les projets axés sur la réduction des nutriments devraient être soumettre à l'appel de demandes du [volet Reduction des nutriments de l'IEE du lac Winnipeg](#) (avec un date limite de 22 décembre, 2025). Si vous avez des questions, veuillez [contacter](#) l'IEE du lac Winnipeg.



Lettre d'intention -

Initiative relative à l'écosystème d'eau douce du lac Winnipeg

Cultiver la collaboration et les actions menées par les peuples Autochtones

INFORMATION DU PROJECT		<i>entrez information ci-dessous</i>
Candidat du projet (dénomination légal de l'organisme):		
Nom de la personne-ressource du projet :		
Courriel de la personne-ressource pour le projet :		
Numéro de téléphone de la personne-ressource pour le projet :		
Titre du projet :		
Échéancier du projet (le financement est offert du 1er avril 2026 au 31 mars 2029) :		
Emplacement du projet :		
Principaux partenaires du projet (sans se limiter aux bailleurs de fonds) :		
Coût total du projet (en espèces et en nature) :		
Montant du financement demandé à l'IEE du lac Winnipeg :		



Lettre d'intention -

Initiative relative à l'écosystème d'eau douce du lac Winnipeg

Cultiver la collaboration et les actions menées par les peuples Autochtones

Description du projet :

Fournir une brève description de l'objectif général du projet (quoi et pourquoi), principales tâches et les résultats attendus. (300 mots maximum)



Agence de l'eau
du Canada

Canada
Water Agency

Lettre d'intention -

Initiative relative à l'écosystème d'eau douce du lac Winnipeg

Cultiver la collaboration et les actions menées par les peuples Autochtones

Correspondance avec la priorité *Cultiver la collaboration et les actions menées par les peuples Autochtones* :

Décrivez brièvement comment le projet améliorera les possibilités et la capacité pour la gérance menée par les peuples autochtones en ce qui a trait aux problèmes de qualité de l'eau douce dans le bassin du lac Winnipeg. (200 mots maximum)



Lettre d'intention -

Initiative relative à l'écosystème d'eau douce du lac Winnipeg

Cultiver la collaboration et les actions menées par les peuples Autochtones

Nature des partenariats :

Pour les projets menés par des candidats non autochtones, veuillez décrire brièvement la manière dont votre projet collaborera ou œuvrera étroitement avec des peuples autochtones. (200 mots maximum)

Sans objet si le demandeur est un gouvernement, une organisation ou une communauté autochtone.



Agence de l'eau
du Canada

Canada
Water Agency

Lettre d'intention -

Initiative relative à l'écosystème d'eau douce du lac Winnipeg

Cultiver la collaboration et les actions menées par les peuples Autochtones

Autre :

Des renseignements complémentaires (liens Internet, etc.) peuvent être fournies.
(150 mots maximum)

Tous les avis et toutes communications seront envoyés à la personne-ressource indiquée ci-dessus. Le personnel de l'IEE du lac Winnipeg peut assurer un suivi auprès des candidats au sujet des lettres d'intention qu'ils ont soumises.

En soumettant cette demande, le demandeur comprend et est d'accord que :

- L'information inclus est correcte.*
- Toutes informations fournis par un demandeur à l'AEC dans une lettre d'intention et dans les communications relatives à une lettre d'intention sont recueillies, conservés et utilisés par AEC aux fins d'examen, d'évaluation et de sélection des demandes de projet dans le cadre des programmes de subventions et de contributions administrés et gérés par AEC ou pour une utilisation conforme à ces fins;*
- Les institutions fédérales, y compris l'AEC, sont liées par les exigences de la Loi sur l'accès à l'information, de la Loi sur la protection des renseignements personnels, de la Loi sur la preuve au Canada ainsi que de la Loi sur Bibliothèque et Archives Canada. Ces lois s'appliquent à l'utilisation, la divulgation et la conservation des informations (telles que personnelles, confidentielles ou autres) sous le contrôle des institutions fédérales;*



Lettre d'intention -

Initiative relative à l'écosystème d'eau douce du lac Winnipeg

Cultiver la collaboration et les actions menées par les peuples Autochtones

- *Toute information personnelle, confidentielle ou autre fournie dans le cadre de cette présente demande est fournie avec le consentement de la partie à laquelle l'information se rapporte ou à qui elle appartient; et*
- *Le demandeur est autorisé à soumettre cette lettre d'intention, au nom du demandeur.*

